

Diplôme universitaire de Médiation inter-entreprises

Les objectifs

- La connaissance des environnements juridiques et humains de la médiation
- L'acquisition des techniques du processus de médiation

Cette formation vise à permettre aux participants de comprendre l'esprit de la médiation, sa méthode et ses techniques. En outre, elle permettra aux participants qui le souhaitent, de se présenter à la certification ESCP CMAP.

La méthode

Mises en situation, jeux de rôles, exposés et interventions interactives.

75% du temps de la formation est consacré aux exercices pratiques qui ont pour finalité de permettre aux participants d'acquérir les techniques nécessaires à l'exercice de la mission de médiateur.

Les directeurs d'études

Laurence Feuillard et Michel Séjean, enseignants-chercheurs à la Faculté DSEG de l'Université Bretagne Sud (Vannes).

Les intervenants

Formateurs et médiateurs agréés CMAP; avocats et juristes d'entreprise; maîtres de conférences et professeurs de droit.

Le public concerné

Cette formation s'adresse aux avocats, notaires, responsables juridiques, commerciaux ou financiers, dirigeants d'entreprises, magistrats honoraires et professionnels ayant au moins 10 ans d'expérience professionnelle.

Devenir médiateur

A l'issue de la formation, les participants souhaitant devenir médiateur peuvent soumettre leur candidature au CMAP. Pour déposer leurs candidatures au Centre, la certification de médiateur ESCP Europe/CMAP est obligatoire sous forme d'un module optionnel.

L'agrément est délivré deux fois par an par la Commission de médiation, seule compétente à statuer sur les dossiers des candidats.

Cette formation ne constitue pas un engagement du Centre à obtenir l'agrément à la fonction de médiateur sous l'égide du CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75

Créateur de Solutions

**MÉDIATION
& ARBITRAGE**

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris

Tél : +33 (0)1 44 95 11 40
www.cmap.fr



Formation agréée
par le CNMA



DIPLOME UNIVERSITAIRE DE MEDIATION INTER-ENTREPRISES

les 19, 26 janvier, 2, 9, 16 février, 16, 30 mars et 6, 13 avril 2018

Présentation de la formation

Tour de table des participants

L'étape 1 - Récit initial - Présentation

Proposer la médiation : Mots clés et outils

Film et exercices

Vendredi
19 janvier

Comprendre la structure de la relation à deux et le passage de la relation à trois

L'étape 2 - Récit initial - le Quoi?

Ecouter - Reformuler - Questionner

Les outils et les techniques

Exercices pratiques

Vendredi
26 janvier

L'étape 3 - le Pourquoi?

Rechercher et comprendre les enjeux et les urgences

Rechercher les caractéristiques des solutions de rechange

Gérer les apartés

Exercices pratiques

Vendredi
2 février

Les étapes 4 & 5 - Comment finalement?

Recherche de solutions

Obstacles et freins pour un accord

Levers de la créativité

Exercices pratiques

Vendredi
9 février

Intégrer le droit dans la médiation

Comment intégrer l'avocat dans le processus de médiation

Forme juridique de l'accord

Vendredi
16 février

Adopter une éthique de médiateur

Mise en situation par des cas pratiques

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75

Créateur de Solutions

**MÉDIATION
& ARBITRAGE**

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris

Tél : +33 (0)1 44 95 11 40
www.cmap.fr



Formation agréée
par le CNMA



DIPLOME UNIVERSITAIRE DE MEDIATION INTER-ENTREPRISES

les 19, 26 janvier, 2, 9, 16 février, 16, 30 mars et 6, 13 avril 2018

La bonne posture du médiateur

Exercices pratiques

Vendredi
16 mars

Synthèse, enchaînement des 5 étapes

Exercices pratiques

Médiation et droit

Vendredi
30 mars

Cas pratiques

Simulations et jeux de rôle

Vendredi
6 avril

Cas pratiques

Evaluation

Vendredi
13 avril

Les journées de formations se déroulent à l'Université de Bretagne-Sud
Campus de Tohannic - BP 573 - 56017 VANNES Cedex

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75

Créateur de Solutions

**MÉDIATION
& ARBITRAGE**

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris

Tél : +33 (0)1 44 95 11 40
www.cmap.fr



Formation agréée
par le CNMA



DIPLOME UNIVERSITAIRE DE MEDIATION INTER-ENTREPRISES

BULLETIN D'INSCRIPTION (page 1)

Quand

Diplôme Universitaire de médiation inter-entreprises de janvier-février-mars-avril 2018

Où

Les journées de formations se déroulent à l'Université de Bretagne-Sud
Campus de Tohannic - BP 573 - 56017 VANNES Cedex

Civilité.....

Nom.....

Prénom.....

Age.....

Société.....

Fontion.....

Adresse de facturation.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... Fax.....

Courriel.....

Frais d'inscription cumulés pour les 60h de formation :

- à la Faculté : 256 €
- par chèque bancaire à l'ordre de l'agent comptable de l'UBS
- au CMAP : 2 700 €* H.T. (soit 3 240 € T.T.C.) par :

Chèque bancaire ☐

Virement bancaire ☐

BNP PARISBAS Grande Armée

IBAN: FR 76 3000 4008 1300 0104 6941 451

BIC: BNP AFR PPP GA

☐ J'accepte la diffusion de mes données personnelles au groupe de formation

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à cmap@cmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Outre les séances de formation, l'offre inclut la fourniture d'un ouvrage intitulé «Méthode de Médiation» de MM Jacques Salzer, Alain Pekar Lempereur et Aurélien Colson et de la documentation.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la formation. Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Aucun agrément de médiateur ne sera délivré sans avoir passé et réussi la certification ESCP Europe/ CMAP.

☐ J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription (pages 1 et 2) et compris la nature de mon engagement.

Cachet de l'entreprise
date et signature

A retourner au CMAP.
Contact et renseignements
+33 (0)1 44 95 11 40 - www.cmap.fr

pour le CMAP
date et signature

* Tarif soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75

Créateur de Solutions

**MÉDIATION
& ARBITRAGE**

39 av. Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

Tél : +33 (0)1 44 95 11 40
www.cmap.fr



Formation agréée
par le CNMA



DIPLOME UNIVERSITAIRE DE MEDIATION INTER-ENTREPRISES

BULLETIN D'INSCRIPTION (page 2)

Inscriptions

Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée et sont acceptées dans la limite des places disponibles et dans les conditions du présent bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne sont enregistrées que lors du versement de 50 % du prix de la formation ou de la certification, accompagné du bulletin y afférent dûment complété. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure si l'inscrit, pour quelque raison que ce soit, ne peut participer à une, plusieurs ou à la totalité des séances de la session de formation. Cette somme sera reportée sur une autre session si, malgré tous ses efforts, le CMAP était contraint exceptionnellement d'annuler ou reporter la session ou certaines des séances prévues.

Le solde doit être réglé au plus tard 15 jours avant le début de la session de formation ou de certification, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception de la totalité du solde dans le délai indiqué.

Annulations

Les annulations peuvent être faites par téléphone si elles sont confirmées par écrit le même jour. Elles doivent parvenir au CMAP au plus tard 30 jours avant le début de la session de formation.

A défaut de règlement du solde ou d'annulation dans les délais sus-indiqués, vous ne serez pas inscrit, le montant perçu par le CMAP lui restera acquis à titre d'indemnité forfaitaire et vous serez immédiatement redevable du solde s'il n'a pas été réglé.

Organisme financeur

En cas de financement par un organisme financeur, l'entreprise s'engage à fournir l'accord de prise en charge au plus tard le premier jour de la formation. Dans le cas contraire, l'entreprise sera facturée selon les conditions mentionnées précédemment en lieu et place de l'organisme financeur. En cas d'absence, les jours non pris en charge par l'organisme financeur seront facturés à l'entreprise.

Agrément

La participation à une formation ne constitue en aucun cas un engagement du CMAP à l'obtention ou la délivrance d'un agrément ou d'une certification quelconque.

Contestation

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige. Seule la loi française est applicable.

Tarif applicable

Tout tarif indiqué sur les bulletins d'inscription peut être soumis à modification. Le tarif applicable sera celui en vigueur au jour de la facturation par le CMAP.

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75

Créateur de Solutions

**MÉDIATION
& ARBITRAGE**

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris

Tél : +33 (0)1 44 95 11 40
www.cmap.fr

